

FILIERE : VENTILATION

SON ROLE

Le système de prétraitement génère des gaz de fermentation (dont H₂S) nauséabonds et corrosifs qui doivent être évacués par une ventilation efficace. Cette ventilation évite les mauvaises odeurs et surtout protège les ouvrages de la corrosion.

Elle est constituée d'une entrée d'air et d'une sortie d'air, situées en hauteur de sorte à évacuer les odeurs.

Les préfiltres indépendants et les bacs dégraisseurs, ouvrages producteurs de gaz, doivent également bénéficier d'une ventilation.

SON INSTALLATION

L'entrée d'air est assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée en ventilation primaire dans son diamètre 100, jusqu'à l'air libre au dessus des locaux habités.

L'air vicié est rejeté à l'extérieur de l'habitation par l'intermédiaire d'une conduite en PVC de diamètre 100 mm (ventilation secondaire) située en partie aval des ouvrages de prétraitement, avant le dispositif de traitement et remontant au dessus du toit.

Les gaz de fermentation sont évacués par une conduite raccordée impérativement au-dessus du fil d'eau, en partie aval du prétraitement et à l'aval du préfiltre, sauf prescription particulière du fabricant. Elle est située au minimum à 40 centimètres au dessus du faîtage et à au moins 1 mètre de tout ouvrant ou de toute autre ventilation et munie d'un extracteur statique ou éolien. Le tracé de la canalisation d'extraction doit être le plus rectiligne possible, sans contre-pente et de préférence en utilisant des coudes inférieurs ou égaux à 45°.

L'entrée et la sortie d'air ne doivent pas être positionnées à proximité immédiate l'une de l'autre. L'extracteur ne doit pas être à proximité d'une VMC.

SON FONCTIONNEMENT

La ventilation permet de faire rentrer l'air extérieur dans la canalisation. Ce dernier, poussé par la pression atmosphérique circule et chasse les gaz de fermentation produit dans les ouvrages de prétraitement par la canalisation secondaire, remontée au dessus du toit.

L'absence d'une ventilation correcte peut induire des nuisances olfactives et des problèmes de corrosion des ouvrages, notamment des ouvrages en béton.

